

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : 1

- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20260303

FINANCES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

L'élaboration du projet de budget primitif pour l'année 2026 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration le 3 février et dans un contexte de future nouvelle mandature suite aux élections municipales à venir en mars 2026.

Comme pour la Ville, le budget principal du CCAS est construit dans un contexte de contraintes budgétaires fortes et d'incertitudes quant à la participation financière des différentes autorités dans les domaines relevant de leurs compétences respectives.

Conformément à la délibération n°DS20260303 en date du 3 mars 2026 relative au vote du Compte financier unique 2025 et à l'affectation des résultats, la proposition budgétaire 2026 intègre les résultats budgétaires 2025 pour chaque section.

Le projet se présente globalement comme suit :

SECTION	BP 2025	Réalisé 2025		Résultat 2025	Propositions 2026
		Dépenses	Recettes		
INVESTISSEMENT	57 121,82	2 660,59	55 557,90	52 897,31	59 390,30
FONCTIONNEMENT	1 055 126,00	1 009 285,71	1 089 766,68	80 480,97	1 093 132,97
TOTAL	1 112 247,82			133 378,28	1 152 523,27

1/ Investissement

La vue d'ensemble de la section d'investissement se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	RAR	Propositions 2026
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00		2 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 838,82	2 377,59	896,00	56 494,30
	Total Dépenses réelles d'investissement	56 838,82	2 377,59	896,00	58 494,30
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	RAR	Propositions 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 032,55		0,00
13	Subvention d'investissement reçue	0,00	0,00		0,00
15	Provisions pour risques et charges	3 000,00	0,00		0,00
4962	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00	347,53		500,00
	Total Recettes réelles d'investissement	3 000,00	1 380,08	0,00	500,00
040	Opérations d'ordre	283,00	283,00	0,00	0,00
	Total Opérations d'ordre dépenses	283,00	283,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté	47 768,62	47 768,62		52 897,31
040	Opérations d'ordre	6 353,20	6 409,20		5 992,99
	Total Opérations d'ordre recettes	54 121,82	54 177,82	0,00	58 890,30
Equilibre global d'investissement					
	Dépenses	57 121,82	2 660,59	896,00	58 494,30
	Recettes	57 121,82	55 557,90	0,00	59 390,30

La section est en hausse de **3,97 %** correspondant à 2 268,48 € (+5,43 % pour 2 943,72 € en 2024).

Les projets d'achat sont les suivants :

- du mobilier de bureau à renouveler pour un poste de travail,
- renouvellement de matériel informatique,
- nécessité de renouveler l'ensemble du matériel du Chantier d'insertion pour un montant prévisionnel de 3 000 Euros.
- changement du photocopieur pour le Chantier d'insertion.

2/ Fonctionnement

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
011	Dépenses à caractère général	141 752,00	124 029,78	124 359,00
012	Dépenses de personnel	755 412,80	738 654,50	804 991,00
65	Autres charges de gestion courante	137 640,00	133 563,71	149 289,98
66	Charges financières	10 000,00	6 280,99	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
	Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 045 804,80	1 002 528,98	1 086 639,98

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
013	Atténuation de charges	0,00	10 832,31	45 500,00
70	Vente de produits, prest. de services	227 407,78	242 910,17	254 189,00
74	Dotations, subv. et participations	750 648,00	758 615,48	712 963,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,50	0,00
77	Produits exceptionnels	283,00	588,00	0,00
	Total Recettes réelles de fonctionnement	978 338,78	1 012 947,46	1 012 652,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 353,20	6 756,73	6 492,99
	Total Opérations d'ordre dépenses	9 353,20	6 756,73	6 492,99

002	Résultat de fonctionnement reporté	76 819,22	76 819,22	80 480,97
	Total Opérations d'ordre recettes	76 819,22	76 819,22	80 480,97

Equilibre global de fonctionnement			
Dépenses	1 055 158,00	1 009 285,71	1 093 132,97
Recettes	1 055 158,00	1 089 766,68	1 093 132,97

Le budget principal du CCAS est présenté de manière analytique.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 soit **1 093 132,97 €** est en hausse de 3,60 % (+37 974,97 €) suite à une baisse de **6,46 %** en 2024.

Le budget est ventilé de la manière suivante :

Ventilation par fonction	RH en ETP	Dépenses	Recettes	Solde 2026	Solde 2025
01 - Non ventilés		31 224,97	80 480,97	49 256,00	56 717,02
020 – Administration générale	2,60	170 866,00	464 677,00	293 811,00	305 499,00
251 – Insertion sociale et professionnelle	6,70	248 309,00	218 545,00	-29 764,00	-42 587,80
4238 – Personnes âgées	6,40	358 521,00	243 430,00	-115 091,00	-124 957,22
424 – Personnes en difficulté	1,50	142 566,00	46 000,00	-96 566,00	-83 428,00
428 – Autres interventions sociales	0,53	45 085,00	0,00	-45 085,00	-49 022,00
443 - Logement		7 000,00	0,00	-7 000,00	-9 100,00
52 – Politique de la Ville	1,10	62 950,00	40 000,00	-22 950,00	-21 900,00
555 – Logement social	0,57	26 611,00	0,00	-26 611,00	-31 221,00
TOTAL		1 093 132,97	1 093 132,97		

Le **Chapitre 012** sur les dépenses de personnel du CCAS concerne les fonctions 020 à 428 et la fonction 555. Pour la fonction 52 relative au Programme de Réussite Educative et au soutien financier d'actions de l'Appel à Projets, il s'agit de la mise à disposition de la coordonnatrice du dispositif et de la référente de parcours, agents du service Politique de la Ville.

Concernant les évolutions de ce chapitre, les éléments impactants à prendre en compte :

- le passage du CIA à 400 €, l'augmentation du taux de la CNRACL et la nouvelle cotisation régionale mobilité pour un montant total de 8 700 €,
 - suite au gel d'un poste à temps complet en 2025 sur 9 mois, présence de ce poste sur une année complète en 2026,
 - remplacements d'un agent absent pour maladie et d'une agente pour maternité, chacun sur 6 mois.
- Les prises en charge par l'assurance statutaire sont prévues en recettes au compte 6419.

Par fonction, les informations sont les suivantes :

➤ **01 – Non ventilés :**

- Report d'excédent de 2025 en faible hausse de 3 693,75 €
- Dotation aux amortissements en très faible baisse
- Intégration au compte 65888 d'une somme de 15 431,98 €, montant restant du report d'excédent non ventilé dans les différentes dépenses.

➤ **020 – Administration générale :**

- Dépenses contenues et en légère diminution par rapport à 2025 (-5 359 €)
- La subvention d'équilibre versée par la Ville hors Réussite éducative est prévue au même montant qu'en 2025 soit 440 068 €
- Financement État poste de conseiller numérique : dernière année de financement mais le montant de 12 500 € a été versé en même temps que la subvention de 2025 pour un total de 30 000 €.

➤ **251 - Insertion sociale et professionnelle : Le Chantier d'insertion**

- Dépenses contenues, en baisse sur le Chapitre 011 permettant de compenser la hausse du Chapitre 012 liée à une prévision de remplacement d'un agent en congé maladie pour 6 mois
- Nombre de postes aidés au Chantier d'insertion en baisse (5 ETP contre 5,18 budgétés en 2025). Cela correspond à 6 salariés recrutés en même temps sur le Chantier sur les 10 postes existants. Pour le moment, la DDETS finance à hauteur de 3,85 ETP et est en attente des informations du niveau national pour connaître l'enveloppe départementale dont elle va disposer pour les Chantiers d'insertion

-Recettes à la baisse : le financement par les fonds européens des postes d'encadrant technique et d'accompagnant socio-professionnel passe de 55 à 45 %.

➤ 4238 – Personnes âgées

Cette fonction est en hausse de 9 % pour un montant de 29 882 €.

-Chapitre 011 en hausse liée aux colis de Noël et au passage de la TVA à 20 % contre 5,5 % précédemment soit +2 000 €. Les autres dépenses pour les activités Séniors restent stables

-Chapitre 012 : remplacement d'un congé maternité sur 6 mois. Sur les 6,40 ETP pour cette mission, 5,05 ETP sont refacturés aux budgets annexes du Service Autonomie à Domicile et du Service de Portage de repas (recettes au compte 708421).

➤ 424 – Personnes en difficulté

-Enveloppe des Chèques d'Accompagnement Personnalisé : au vu du montant consommé en 2025 (22 000 €), elle est prévue à hauteur de 24 000 € contre 32 000 € en 2025

-Montant des aides regroupant l'enveloppe pour le Fonds Energie Eau, les bons carburants, les dons prêts et nuitées d'hôtel à hauteur de 50 000 € (-2 000 € par rapport à 2025 pour un consommé de 48 833,42 €)

-L'enveloppe pour la dotation FEE est maintenue à 45 000 €. Pas d'information du Département pour le moment sur le montant attribué.

➤ 428 – Autres interventions sociales

Baisse des dépenses de cette fonction (-5 537 €) liée :

-à la fin des ateliers sophrologie (public orienté vers l'Espace de Vie Sociale afin de participer à de nouvelles activités)

-prévisionnel à la baisse des inscriptions aux Paniers découverte de l'association Optim-ism

-fin du financement des actions de l'association Alterergocare (Cafés Mortels) -1 000 € et de la médiation -500 €.

➤ 443 – Logement

-Prévision uniquement de la subvention aux Compagnons Bâisseurs de Bretagne (7 000 €)

-Pas de prévision d'enveloppe aux frais de nettoyage de logement indécents car d'autres acteurs peuvent intervenir.

➤ 52 – Politique de la Ville

Cette fonction comprend :

-le Programme de Réussite Educative pour 52 950 € (50 900 € en 2025)

-le soutien du CCAS dans le financement d'actions de l'appel à projet de la Politique de la Ville pour 10 000 € (11 000 € en 2025)

-Ressources prévues : 25 000 € de subvention de la Ville et 15 000 € de la part de l'Etat (pas de confirmation pour le moment).

Les recettes de fonctionnement évoluent peu et sont plutôt en baisse sur la partie dotations notamment pour le Chantier d'insertion face à des dépenses qui hors atténuation de charges augmentent de 4,93 %. C'est l'intégration d'une grande partie de l'excédent 2025 qui permet d'équilibrer le budget 2026.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N°DS20260203 du Conseil d'Administration du 3 Février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu la présentation du budget réalisé pour l'année 2025 en investissement et en fonctionnement,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et 1 abstention (Michèle LE BAIL) :

- D'ADOPTER le budget primitif du budget principal du CCAS de l'année 2026,
- D'AUTORISER Madame La Présidente ou sa représentante à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement déterminées à l'occasion du budget,
- DE MANDATER Madame La Présidente ou sa représentante pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pièce jointe :

Annexe 2 : Budget Primitif 2026 Fonctionnement et Investissement du Budget principal CCAS

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,


Michèle DOLLÉ



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr